



APPEL D'OFFRES

Etude « Pérennisation des emplois aidés CNDS/ANS¹ »

Enjeux :

Renforcer la qualité, l'adaptabilité et la pérennisation de l'emploi sportif en Auvergne-Rhône-Alpes

Contexte :

Via le CNDS à l'époque et l'ANS aujourd'hui, le ministère chargé des sports apporte depuis de nombreuses années des soutiens financiers permettant de professionnaliser le mouvement sportif. Les embauches doivent être effectuées par des employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité des coûts de l'emploi. L'Agence Nationale du Sport (ANS) finance ainsi sur plusieurs années des emplois associatifs ayant vocation à être pérennisés.

Les montants maximaux et les durées d'aide au financement peuvent varier d'une campagne annuelle à l'autre. Ainsi en 2022, l'enveloppe annuelle maximum était de 12 000 euros / an sur 3 ans (aide à la création) avec une éventuelle aide ponctuelle sur une 4^{ème} année supplémentaire (aide à la consolidation). En Auvergne-Rhône-Alpes, on comptait ainsi 300 emplois soutenus par des crédits Emploi de l'ANS en 2022 pour un montant de plus de deux millions d'euros.

Néanmoins, les services instructeurs méconnaissent avec précision l'avenir de ces emplois post-conventions et les critères de réussite à leur pérennisation.

La présente étude vise les contrats aidés CNDS puis ANS depuis 2017 afin d'évaluer la prise en compte et les mesures entreprises par les employeurs pour assurer la pérennisation de leur emploi aidé.

Il est attendu tout à la fois une meilleure compréhension des freins et des leviers liés à la professionnalisation et la pérennisation des emplois aidés via l'ANS, mais également de favoriser l'identification de critères et/ou éléments prioritaires à prendre en compte dans l'examen des demandes.

Références

- Note de service 2022-DFT-01 de l'agence nationale du sport
- Directive nationale d'orientation du 19/10/2022 / NOR : MENG2228933X
- Plan 2022-2024 insertion par le sport
- Projet sportif de territoire Auvergne-Rhône-Alpes adopté le 05/07/2022 par la conférence régionale du sport AURA / action « appui à la professionnalisation du champ sportif »

¹ CNDS : centre national de développement du sport (établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des sports)

ANS : agence nationale du sport (groupement d'intérêt public)

Objectifs de l'étude :

L'étude ciblera les emplois aidés ANS - précédemment CNDS - en Auvergne-Rhône-Alpes. Ses objectifs sont les suivants :

- évaluer la capacité des structures ayant bénéficié d'un soutien de l'Etat à pérenniser les postes créés;
- analyser les situations post-convention des postes (maintien de l'emploi à missions identiques, mutation de l'emploi sur un profil de poste, disparition de l'emploi).
- analyser les modalités d'instruction au sein des services (accompagnement individualisé des structures, analyse des fiches instruction, suivi des emplois, évaluation);
- dégager des critères de pérennisation (profil des associations porteuses, publics, territoires, démarches et accompagnements à la pérennisation, profil et évolution des activités et postes, formations effectuées ou recherchées, liens avec les autres dispositifs d'aide à l'emploi, aides financières complémentaires, mutualisation, partenariats, utilité de l'aide complémentaire, articulation avec l'apprentissage...);
- élaborer un outil d'analyse d'instruction des dossiers sur la base de l'outil déjà existant (affiner les critères de pérennisation, procédures et modalités d'instruction...).

Pilotage

Un comité de pilotage sera constitué pour le suivi de l'étude. Il se réunira trois fois, pour la validation de la méthodologie retenue pour la réalisation de l'étude, le bilan intermédiaire des travaux et pour la présentation du rapport final. Le comité de pilotage sera composé de représentants de structures concernées par les questions d'emploi dans le champ associatif sportif, dont certains membres de la conférence régionale du sport : DRAJES, ANS, direction des sports, SDJES, collectivités, CROS, CDOS, conseil régional, DREETS, DLA, associations sportives, ligue, AFDAS, COSMOS.

Méthodologie

La méthodologie sera finalisée en liaison avec le prestataire retenu mais pourra s'appuyer sur :

- L'exploitation statistique de données emploi ANS-CNDS (à partir du logiciel Osiris)
- L'exploitation des conventions, contrats de travail, compte-rendu d'activités et financiers relatifs à ces emplois
- Une enquête en ligne auprès de toutes les associations sportives de la région ayant signé une convention
- Des entretiens avec des personnes ressources (référents SDJES, associations financées par le CNDS ou l'ANS, représentants associations sportives employeuses, des fédérations, branche professionnelle...)

Le comité de pilotage de lancement sera chargé de valider la méthodologie proposée par le cabinet retenu.

Calendrier prévisionnel

- Novembre 2022 :
 - 10 novembre : envoi de l'appel à concurrence
 - **28 novembre : date limite de réception des propositions de prestation**
 - 30 novembre : choix du cabinet d'étude
- Décembre à Janvier : constitution du comité de pilotage
- Février : comité de pilotage de lancement (validation de la méthodologie)
- Mars à mai : 1^{ère} partie de l'étude
- Juin : comité de pilotage intermédiaire (présentation des travaux réalisés)
- Juillet à septembre : 2^{ème} partie de l'étude
- Septembre : comité de pilotage final (présentation et remise du rapport final)

Candidature

Les propositions sont à envoyer **au plus tard le lundi 28 novembre 2022** par voie dématérialisée à l'adresse suivante : eric.rutault@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

Le résultat de l'appel d'offres sera communiqué vendredi 2 décembre 2022 aux cabinets d'études ayant déposé une proposition.

Le cabinet retenu devra remettre à la fin de la réalisation de l'étude deux livrables aux formats dématérialisés (powerpoint et pdf) : le rapport final et la synthèse.

Contacts

➤ Informations relative à l'appel d'offres :

M. Eric RUTAULT, missions observation

Tél : 04.73.99.33.09 / port : 06.27.16.33.36

@ : eric.rutault@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

➤ Information relative aux emplois
« CNDS/ANS » :

Mme Isabelle GIRONNET

Tél : 04.73.99.32.99 / port : 06.27.16.33.14

@ : isabelle.gironnet@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr